

DÉCLARATION

10^e Rencontre du Réseau parlementaire pour l'égalité des genres : Action climatique sensible au genre

Port d'Espagne, Trinité-et-Tobago | 22-24 mai 2018

Nous, parlementaires représentant à 22 pays des Amériques et des Caraïbes, nous sommes réunis à Port d'Espagne, Trinité-et-Tobago, le 22-24 mai 2018, pour la 10^e Rencontre du Réseau parlementaire pour l'égalité des genres.

Lors de sessions de travail, nous avons analysé le lien critique entre le genre et le changement climatique, et le rôle décisif des parlementaires pour assurer que nos pays adoptent une approche sensible au genre à l'action climatique et à la réduction des risques de catastrophes. Tout au long de la rencontre, nous avons échangé des connaissances importantes au sujet des bonnes pratiques pour la transversalisation du genre dans les évaluations et plans pour un futur résilient au climat, étant entendu que les menaces et les impacts ne sont pas sans discrimination de genre et que l'autonomisation des femmes est nécessaire pour l'adaptation climatique et l'atteinte de tous les objectifs de développement durable. Nous avons aussi discuté de l'importance de la budgétisation sensible au genre en tant que mécanisme pour la mobilisation de ressources équitables et efficaces aidant tous les membres de la population selon leurs besoins différents.

Compte tenu de ce qui précède et

En reconnaissant :

Que le changement climatique constitue une menace mondiale sévère à notre futur, et que remédier le changement climatique demande la planification et l'action immédiate, concertée et à long terme afin de préserver les acquis du développement et d'atteindre les objectifs de l'Agenda 2030 pour le développement durable, incluant l'ODD 5 d'atteindre l'égalité des genres et d'autonomiser toutes les femmes et les filles;

Que le changement climatique et les catastrophes naturelles ont un impact négatif sur plusieurs domaines à travers les Amériques et les Caraïbes, dont les écosystèmes et tout autre système de vie de la planète, le bien-être et la santé des humains, et la stabilité sociale et économique; et que plusieurs pays de notre région, incluant les petits États insulaires en développement, font face à des défis importants à cet effet;

Que les femmes et les hommes sont exposés et affectés de façon différente aux risques et conséquences du changement climatique dû aux inégalités d'accès aux biens et ressources économique, à la participation à tous les niveaux de politique et de processus décisionnels, et aux normes socioculturelles;

Que le développement et la mise en œuvre de solutions climatiques justes et efficaces demande que les gouvernements et les organes législatifs incorporent efficacement une large gamme d'acteurs, dont les groupes de la société civile luttant pour les droits des femmes et la diversité;

Que des barrières systémiques peuvent entraver la capacité des femmes, des peuples autochtones et d'autres groupes traditionnellement marginalisés de contribuer leurs connaissances et expertise à la planification et la mise en œuvre d'action climatique aux niveaux local, national et international;

Que les organes législatifs et les parlementaires individuels – à travers leurs fonctions de contrôle, représentation et législation – jouent un rôle crucial dans la formation d'une vision de développement qui relie les liens intrinsèques entre l'égalité des genres et la protection de l'environnement; et en garantissant que les données ventilées et la budgétisation sensible au genre soient utilisées en tant qu'outils pour réaliser cette vision;

Que les accords et organismes internationaux soutiennent la coordination des prises de décisions pertinentes et pourraient guider les actions climatiques nationales selon une perspective de genre, incluant l'Agenda 2030 pour le développement durable; la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes; la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC); et son organisme suprême de la prise de décisions la Conférence des partis (COP); l'Accord de Paris pour combattre les changements climatiques et les Contributions déterminées au niveau national (NDC); le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe; et le Plan d'action genre de la CCNUCC qui pourrait être utilisé pour inciter et superviser le progrès;

Que le renforcement des capacités nationales pour l'adaptation climatique et les mesures d'urgence sensibles au genre est essentiel dans notre région, et doit être réalisé en collaboration avec tous les secteurs et à tous les niveaux, incluant les institutions publiques et privées, les organes législatifs, et la société en général;

Que le changement climatique crée de nouveaux risques de santé complexes qui peuvent être plus graves chez les individus ou groupes qui sont marginalisés en raison de leur genre et autres facteurs sociaux et géographiques interconnectés, exigeant des systèmes de santé publique plus solides, intégrés et résilients;

Que les parlementaires peuvent aider à favoriser la coopération internationale et intersectorielle nécessaire pour développer et mettre en œuvre des solutions inclusives visant à construire la résilience climatique, et à renforcer la diplomatie et la coopération dans la région pour promouvoir le dialogue et l'échange de meilleures pratiques législatives qui peuvent contribuer à l'adoption d'actions législatives sensibles au genre.

Nous nous engageons à :

1. Utiliser nos plateformes publiques pour accroître la sensibilisation au sujet des écarts entre les genres dans le contexte du changement climatique, et du besoin urgent de réduire les risques de catastrophe et de promouvoir la participation égale des femmes dans les processus décisionnels et les négociations reliés au changement climatique ainsi que dans la planification des réponses d'urgence.
2. Promouvoir la transversalisation du genre dans le travail parlementaire sur l'action climatique, et le développement d'outils et de politiques budgétaires nationales pour

considérer les différents impacts des dépenses et des impôts sur les femmes, les hommes et les groupes traditionnellement marginalisés, selon les contextes nationaux.

3. Favoriser un environnement politique propice à la mise en œuvre d'accords et de plans d'action internationaux sur le changement climatique avec une perspective de genre, encadré par des politiques nationales et des processus de consultation transparents et inclusifs.
4. Travailler avec nos gouvernements, sociétés et communautés pour remédier aux sources de l'inégalité des genres et de la pauvreté qui limitent la capacité des femmes et des groupes traditionnellement marginalisés de s'adapter et de répondre aux menaces et aux impacts du changement climatique.
5. Promouvoir la participation politique des femmes comme mécanisme permettant d'atteindre l'égalité des genres et le développement durable.
6. Encourager nos gouvernements et organes législatifs à mener des évaluations nationales et infranationales sur le niveau de sensibilité au genre en ce qui concerne les risques de santé associés avec le changement climatique afin de renforcer les mesures du secteur public envers les vulnérabilités spécifiques des différents groupes de la population.
7. Superviser et accompagner les engagements internationaux de nos gouvernements à travers les accords et outils reliés à l'élaboration de politique sur le changement climatique, l'adaptation, la résilience et la réduction des risques de catastrophes sensible au genre, et en prenant en considération les meilleurs intérêts de nos respectifs pays.
8. Promouvoir la collaboration entre les parties prenantes nationales et régionales, comme les organisations locales de femmes, les organismes scientifiques et le secteur universitaire, le secteur privé et les agences gouvernementales afin de trouver des solutions communes aux défis soulevés par le changement climatique et des actions pour y remédier.
9. Renforcer la coopération interparlementaire et intergouvernementale ainsi que l'échange de meilleures pratiques et outils liés à l'incorporation d'une perspective de genre dans la lutte contre le changement climatique.

Signée à Port d'Espagne, Trinité-et-Tobago, le 24 mai 2018